



Audience du 1^{er} mars 2011 avec madame GUILLET, IGEN STMS

La délégation du Snes était composée de Thierry Reygades, Claudie Chalmin et Dominique Balducci.

Points abordés :

- réforme du bac ST2S en 2012,
- bilan de l'EDE santé social,
- préparation concours pré et post bac,
- BTS,
- agrégation STMS.

Concernant la réforme du bac ST2S en 2012, voici les réponses apportées par l'IGEN :

SNES : quelle réforme ?

Mme GUILLET : Il faudra une mise en conformité avec les autres séries de la voie technologique : STI2D, STL, STD2A, autrement dit une grille horaire qui devra intégrer les 2 heures d'accompagnement personnalisé, les 3 heures LV1 et LV2, l'heure de LV1 pour les enseignements technologiques.

SNES : quelle grille horaire ?

Celle des séries STI2D, STL et STD2A est à 32 heures (en première : STI2D et STL → 19 H enseignements communs et 13 H d'enseignements spécifiques ; STD2A → 18 H enseignements généraux et 14 H enseignements spécifiques – en terminale : STI2D et STL → 9 H enseignements communs et 23 H enseignements spécifiques ; STD2A → 14 H enseignements généraux et 18 H enseignements spécifiques.

Madame GUILLET : elle ne connaît pas encore la grille horaire pour la série ST2S et bien qu'elle souhaite les 32 heures, la réforme pourrait très certainement se réaliser à horaires constants (27,5 H en première / 29,5 H en terminale actuels) respectant de fait le cadre politique actuel.

SNES : les 32 heures seraient une mise en conformité avec les autres séries de la voie technologique afin d'asseoir la culture technologique de la filière (et ainsi le besoin de mise en application des élèves venant en ST2S face aux savoirs à maîtriser) mais aussi son ambition pour la poursuite d'études supérieures.

SNES : Est-ce que les programmes seront revus ? Faut-il envisager des enseignements communs avec les STG ou une série à part comme les STD2A ? Quid de l'adéquation des épreuves au bac et du programme ? Quid de l'évaluation des AID ?

Mme GUILLET nous affirme qu'aucune réécriture des programmes pour l'instant n'est amorcée au vu de l'absence de la nouvelle grille horaire mais un groupe de travail se réunira

très prochainement. La réforme est pour elle une opportunité à saisir pour remettre à plat les programmes : bilan des 2 années passées afin de faire mieux même si le niveau d'analyse nécessaire aux poursuites d'études sera conservé.

Des axes de travail sont à étudier : la méthodologie notamment (en lien avec les TP actuels, les sujets et les résultats de ces 2 dernières années à l'épreuve pratique), le contenu en STSS (notions de concepts et de politiques en Première par ex) et en Biologie et une approche certainement trop ambitieuse pourraient être revus. Les AID sont à conserver avec une évaluation. Elle serait d'accord pour qu'une réflexion ait lieu sur un lien entre méthodologie, AID et épreuve pratique. Elle considère qu'il faut garder la spécificité des programmes des sciences physiques et d'HG.

SNES : pour rappel, les concepts peuvent être maîtrisés si les conditions d'études des élèves sont maintenues (référence aux TP et TD) : les groupes à effectif réduit doivent être réaffirmés dans les nouveaux programmes du point de vue pédagogique et donc en volume horaire. Aussi, le maintien d'un cadre pédagogique technologique où la méthodologie trouverait sa place avec les AID ainsi que l'épreuve pratique démontrerait l'ambition que l'on a pour la réussite des élèves venant en ST2S et en même temps la prise en compte de leurs difficultés.

SNES : si un groupe de travail se réunit, nous demandons que les collègues soient informés et pas sous la forme où cela a été fait pour la voie générale et les série STI/STL. Il faudrait un rapport d'étapes avec une consultation des collègues si l'on veut leur permettre de s'approprier les changements intervenus. Le fait que nous ayons rénové en ST2S pèsera sur la façon dont les collègues percevront les changements.

Mme GUILLET: Elle comprend mais elle considère que cela ne pourra pas matériellement se faire (temps et moyens financiers). Elle propose que la réunion des jurys de bac soit l'occasion d'un échange avec une information sur les travaux du groupe de travail.

SNES : La mise en place du Bac PRO dans le domaine sanitaire et social est actée. Cela aura forcément des conséquences sur les effectifs d'élèves et sur les classes donc sur les postes. Dans certaines académies, on parle d'un 1/3 de suppression de classes et on incite les chefs d'établissement à convaincre les collègues de STMS de reconversion en Lycée Professionnel ?

Qu'en est-il des suppressions, mesures de carte scolaire, fermetures de classes constatées, de la reconversion en PLP ?

Mme GUILLET : les professeurs de STMS (CAPET) ne seraient pas en danger puisqu'on constate une pénurie : concrètement les contractuels (20% au niveau national) seraient les premiers perdants de la réforme.

Les propositions de reconversion des professeurs «capétiens» STMS pour enseigner en lycée professionnel ne sont que locales et en aucun cas une volonté nationale, si c'est le cas cela ne peut s'apparenter qu'à un arrangement au niveau de l'établissement.

Néanmoins, 15 % des professeurs CAPET STMS ont une formation paramédicale et pourrait enseigner en LP la biologie, la microbiologie et les soins.

EDE santé social : pédagogie opérationnelle à l'échelle nationale ?

SNES : Bilan (ouvertures, créations, modalités d'enseignement)

Madame GUILLET : RAS, aucun bilan à l'heure actuelle si ce n'est semble-t-il peu d'ouvertures supplémentaires en dehors de l'existant (+5%) (référence aux sections ST2S de 2009).

Pour ce qui concerne un bilan : c'est une tâche lourde que seuls les IPR peuvent effectuer par académie avec un recensement établissement par établissement. Mais ils sont déjà submergés de tâches. Il faut voir...

Préparation aux concours pré et post bac

SNES : les besoins pour préparer les élèves aux concours sont réels, On note dans certaines académies encore l'existence de préparation post bac, voire même des ouvertures de FCIL avec partenariats pour la rentrée prochaine. La réforme de 2012 n'est-elle pas aussi l'occasion de faire resurgir la nécessité de mieux préparer les élèves à leurs poursuites d'études paramédicales et/ou sociales en intégrant des heures dans le service des collègues ?

Mme GUILLET : elle revendique pour les élèves ST2S des formations de haut niveau notamment avec la création d'une préparation aux concours d'excellence comme l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes (2 élèves par académie pourraient y prétendre).

SNES : Nous sommes évidemment favorables à ce que les élèves de ST2S entrent dans le droit commun mais nous considérons que notre objectif principal est de faire réussir le plus grand nombre d'élèves et qu'ils puissent accéder à des formations à Bac + 2 et Bac +3.

Mme GUILLET : Pour ce qui est des concours Infirmier ou de Travail social, 35% des élèves issus de la Terminale ST2S auraient réussi en 2010 les concours d'entrée IFSI. Elle rappelle que la structure FCIL n'a plus vocation à exister même si les préparations sous cette forme avaient leur importance.

Pour la préparation aux concours en terminale, il faut que les professeurs STMS s'impliquent dans l'accompagnement personnalisé.

SNES : L'AP, heures de «fourre-tout», aujourd'hui est utilisé surtout pour compléter les services de professeurs et ne remplit pas sa vocation première. Il ne faut pas s'attendre à ce que les professeurs STMS puissent dans tous les établissements obtenir l'AP dans la totalité des heures car, que ce soit en première ou en terminale, d'autres enseignants, à juste titre, comme les profs de bio, de français, de maths ou autres prétendront à l'AP sous la forme de soutien. Là encore, une formation ambitieuse et prenant en compte nos élèves tels qu'il sont en 2012 s'impose.

BTS

SNES : **quelles conséquences de la réforme sur les BTS ? Des volants d'heures pour les dédoublements tendraient à être supprimés dès cette année ?**

Mme GUILLET : le BTS SP3S se développe fortement alors que le BTS ESF et notamment le DECESF ont peu d'ouvertures de sections malgré un besoin réel. Des facilités ont été opérées en matière d'accès à cette formation afin de développer une plus grande mixité de profils et un accès direct au DECESF par des étudiants n'ayant pas un BTS ESF.

Agrégation STMS ? sur la voie de l'existence ?

SNES : C'est un dossier que le Snes porte depuis plusieurs années. Nous pensions une issue positive en 2002 : depuis c'est le silence radio de la part du Ministère.

Mme GUILLET : C'est une préoccupation importante : elle travaille actuellement sur cette reconnaissance : elle veut que cesse la situation où les collègues de STMS postulent par liste d'aptitude sur des agrégations connexes (Bio et SES notamment). Elle a repris le dossier 2010 en le réactualisant avec notamment la démonstration de l'existence de plus en plus de diplômes de l'enseignement supérieur dans le domaine de la santé et du social (masters et doctorats) auxquels accèdent les professeurs de STMS.